

Préavis de la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

07/2016

Réf.: 1.10.101.02 /cj

Demande de crédit pour l'agrandissement du parking de l'abattoir à Carrouge

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Au vu de l'augmentation des véhicules stationnés aux alentours de la Maison de commune, tant par les nouveaux locataires, que par les enseignants, le personnel communal et les utilisateurs de l'abattoir, force est de constater que le nombre de places de parc disponibles devient très réduit pour les citoyens qui doivent se rendre à l'administration communale.

La Municipalité s'est donc penchée sur le problème et a pris la décision de créer des places de parc supplémentaires sur la parcelle 93 propriété de la commune. Un agrandissement du parking de l'abattoir sur le côté ouest du cimetière permettrait la création de 14 places de parc supplémentaires, initialement prévues à l'emplacement des classe modulaires, et semble la solution la plus adéquate.

Dans le respect de l'aménagement existant et au vu de l'utilisation de la place lors du montage de cantine pour diverses manifestations, la Municipalité a choisi de retenir la variante «revêtement grilles-gazon».

Plan financier

Le devis estimatif établi s'élève à Fr. 52'000.-, y compris les divers et imprévus, le marquage et quelques panneaux indicateurs.

La Municipalité s'occupera de la surveillance des travaux et le financement sera assuré par le ménage courant

Un amortissement de cet investissement est prévu sur 20 ans.

Forts de ce qui précède, nous vous engageons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Jorat-Mézières,
Dans sa séance du 6 décembre 2016,
Vu le préavis municipal N° 07/2016,
Entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'agrandissement du parking de l'abattoir sur la parcelle 93, propriété de la commune ;
- b) d'allouer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 52'000.-;
- c) de financer ce montant par le ménage courant ;
- d) d'amortir cet investissement sur 20 ans, à raison d'un prélèvement annuel de Fr. 2'600.sur le compte 44.331.101, la première fois au budget 2018.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic:

Patrice Guenat

1/1 2

Sphnay Khatanassian

La Secrétaire :

Municipal responsable: Monsieur Sandro Simonetta, municipal

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2016